

AFFAIRE N° 6. - Approbation de la nomination de Monsieur SAY comme animateur à plein temps du Comité Départemental de Défense contre l'Alcoolisme.

- Désignation d'un délégué au Comité.
- Vote de subvention.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Comité Départemental de Défense contre l'Alcoolisme désire renforcer sa lutte contre l'alcoolisme par des moyens variés, tels que conférences avec films dans les collectivités, communiqués à l'O.R.T.F. et dans la presse.

Il lui est pour cela nécessaire d'avoir un animateur à plein temps, et le Comité nous soumet la candidature de Monsieur SAY Paul qui semble fournir toutes les qualités requises.

Il serait souhaitable, par ailleurs, que le Conseil Municipal soit tenu informé de l'action du Comité, et je vous demande de désigner un de vos collègues pour participer à ses travaux.

Enfin, il conviendrait d'accorder une aide financière, et je propose le vote d'une subvention de 75 000 Frs qui sera inscrite au budget supplémentaire, au chapitre 954 - Article 657.

Votre Commission des Finances a donné un avis favorable à ce sujet.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. TOMI. - Nous ne connaissons pas M. SAY Paul. Qui est-ce ?

LE MAIRE. - La Présidente du Comité, Mme DUBARD, donne des renseignements.

M. FONTAINE. - Il y a quelque chose qui ne va pas, l'Etat fait une ligue anti-alcoolique, mais le prix du rhum a baissé.

LE MAIRE. - Il faudrait augmenter le prix du rhum et abaisser le prix des boissons non alcoolisées, par exemple.

M. TOMI. - Je pense qu'il s'agit ici d'une chose suffisamment sérieuse pour que nous demandions au candidat son curriculum vitae.

LE MAIRE. - Ce n'est pas nous qui l'engageons, nous donnons un avis car nous faisons partie du Comité.

M. TOMI. - Dans ces conditions, nous n'avons qu'à répondre que nous ne pouvons pas donner d'avis.

M. BEDIER. - C'est mettre en doute la parole de Mme DUBARD.

M. RIVIERE. - Quel est le montant de la subvention ?

LE MAIRE. - De 75 000 Frs par an.

Mesdames et Messieurs, Êtes-vous d'accord pour approuver la nomination de M. SAY ? Nous avons tout de même des renseignements.

Nous pouvons donc donner un avis favorable sous réserve que l'intéressé présente toutes les garanties.

Mise aux voix, la proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.

M. TESSIER. - De toute manière, il appartient à celui d'entre nous qui sera désigné comme délégué au sein de ce Comité de rendre compte des faits au Conseil Municipal.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je propose Monsieur BEDIER comme délégué, car il a déjà assisté à la première séance de travail de ce Comité.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Êtes-vous d'accord pour attribuer une subvention de 75 000 Frs par an au Comité ? C'est une proposition que je vous fais, car rien n'a été demandé par le Comité.

Mise aux voix, la proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.

In
H. Denis, le 26 Août 1941
Lou Le Lipt
le Secrétaire Général
signé : H. Denis

Une copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
M. L. Alauzet